



***Résumé des décisions du
conseil municipal lors de
la séance ordinaire du
13 septembre 2016***

URBANISME

- Dans le cadre du projet de développement au 1, rue Val-Marie, la demande à la MRC Thérèse-De Blainville de modifier son Schéma d'aménagement et la cartographie nécessaire afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576 est adoptée.
- Le mandat d'analyse architecturale et paysagère pour bonifier les critères de PIIA - secteur Westgate est octroyé à la firme Provencher-Roy pour un montant de 10 500\$, taxes en sus.
- Le Règlement modifiant le Règlement 845 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rosemère est adopté.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

- La subvention suivante a été octroyée :
 - a) Subvention de 250\$ au Centre d'aide pour les personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides.

AUTRE RÉGLEMENTATION

- Le Règlement modifiant le Règlement 860 sur la gestion des matières résiduelles pour ajouter des dispositions relatives aux matières organiques est adopté.
- Le Règlement modifiant le Règlement 833-1 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rosemère est adopté.